

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE PLACEMENT ET D'ÉMISSION, Saïgon

Étude de M^e Edgar MATHIEU, docteur en droit,
notaire à Saïgon, 124, rue Mac-Mahon

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE PLACEMENT ET D'ÉMISSION

Société anonyme au capital de 100.000 \$ 00
Siège social à Saïgon, rue Pellerin, n° 170
(*L'Impartial*, 23 septembre 1926)

1.— Suivant acte s.s.p. en date à Saïgon du 19 août 1926, dont l'un des originaux a été annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e MATHIEU, notaire à Saïgon, ledit jour 19 août 1926, M. Pierre PORTE, ingénieur, demeurant à Saïgon, a établi les statuts d'une société anonyme dont il est extrait littéralement :

TITRE PREMIER Objet — Dénomination — Siège — Durée

Il est formé, par les présentes, une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement. Cette société sera régie par le Code de commerce, par les lois en vigueur sur les sociétés et par les présents statuts.

Article 2. — La société se propose de faciliter et intensifier, en concordance avec le développement économique de la Colonie, toutes transactions sur valeurs mobilières et spécialement sur les titres des sociétés ayant en Indochine leurs principales exploitations ;

À cet effet, soit pour son compte, soit pour celui de ses clients, rechercher et réaliser toutes opérations d'achats, ventes, échanges ou nantissements de titres ;

Effectuer l'étude technique, financière et juridique de toute affaire locale, en voie de création ou d'extension, avec ou sans participation au placement éventuel de ces titres ;

Et plus généralement faire toutes opérations se rattachant au but de la Société et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Toutefois, et sauf exceptions qui seraient autorisées par le conseil d'administration, la société ne devra s'entremettre que pour la négociation des valeurs acceptées par les principales banques locales en garantie d'avances fermes ou en compte-courant.

.....
2° Que l'assemblée générale a nommé comme administrateurs pour six années dans les termes de l'article 18 des statuts :

M. Pierre PORTE, ingénieur, demeurant à Saïgon ;

M. Bernard CLUZEAU ¹, ingénieur, demeurant à Saïgon ;

¹ Bernard Cluzeau : polytechnicien. Ancien directeur général de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir [encadré](#).

M. Adolphe GYSIN ², négociant, demeurant à Saïgon ;
M. [BOY LANDRY](#), négociant, demeurant à Saïgon ;
LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE [\[ET AGRICOLE ?\]](#) DE SAÏGON, société anonyme ayant son siège à Saïgon ;

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE et AGRICOLE SUD-INDOCHINOISE*, société anonyme ayant son siège à Saïgon.

3° Que l'assemblée générale a nommé comme Commissaire annuel des comptes pour le premier exercice social, dans les termes de l'article 29 des statuts, M. BOULOUYS et commissaire suppléant M. GANTIER et qu'elle a fixé à cent cinquante piastres la rémunération allouée au Commissaire qui ferait le rapport.

4° Que l'assemblée générale a approuvé à titre définitif les statuts de la société dite « SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE PLACEMENT ET D'ÉMISSION » tels qu'ils sont établis dans l'acte déposé à M^e MATHIEU, notaire à Saïgon, le 19 août 1926 et qu'elle a déclaré, par suite de l'accomplissement des formalités voulues par la loi, ladite société anonyme définitivement constituée.

Expéditions : 1° de l'acte de dépôt et de la déclaration de souscription et de versement et des statuts y annexés : 2° de l'acte de dépôt et des deux délibérations des assemblées constitutives y annexées ont été déposées aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de Paix de Saïgon, le 21 septembre 1926.

Pour extrait et mention :

Signé : Edgar MATHIEU.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1926)

On annonce la création; au capital de 100.000 piastres, de la Société auxiliaire de placement et d'émission, dont le fondateur est M. Pierre Porte, ingénieur, et dont les premiers administrateurs sont, outre M. Porte, MM. Bernard Cluzeau, ingénieur ; Adolphe Gysin, négociant ; Boy Landry, négociant ; la Société foncière de Saïgon et la Société immobilière et agricole sud-indochinoise.

Le capital est divisé en 200 actions de 500 piastres, dont 100 de priorité dont la cession devra être agréée par le conseil d'administration ; toutes les actions ont droit à un dividende statutaire de 8 % et à 60 % du solde des bénéfices nets.

Il est créé 400 parts de fondateur ayant droit à 25 % du solde des bénéfices, dont 100 sont attribuées à M. Porte, 100 mises à la disposition du conseil et 200 réparties entre les premiers actionnaires à raison de une part par action souscrite.

Notre carnet financier

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 janvier 1927)

La Société auxiliaire de placement et d'émission a vendu à Saïgon aux enchères publiques, le 17 décembre, les actions suivantes sur mises à prix indiquées entre parenthèses :

10 actions Hévées de Xuan-Loc (240 piastres), 10 vingtièmes de parts Xuan-Loc (60 piastres), 10 actions de Binh-Truoc (1.000 francs), 10 actions des hévées de Tayninh (2.000 fr.), 5 actions plantations de la Route-Haute (2.500 fr.), 5 actions Compagnie

² Adolphe Gysin : associé avant la Grande Guerre de la maison Gysin frères (exportation au Japon), il monte, dans les années 1924-1928, une série de sociétés éphémères à Saïgon. Voir [encadré](#).

foncière d'Indochine (1.400 fr.), 10 actions Société Coloniale d'éclairage et d'énergie (65 piastres), 5 actions Société industrielle de Vinh-Hoi (60 piastres), 10 actions Caffort (180 francs).

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 août 1928)

Un mandat d'amener a été lancé contre M. Gysin qui créa en Cochinchine un certain nombre d'entreprises.
